

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésif.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
FRANCE
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|------------------------------|-----------------------|
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1A - (H317) |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 3 - (H412) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES
Remplace la version : 21-juin-2016

Date de révision 28-mai-2021
Numéro de révision 2

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Provoque une légère irritation cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | N° CE | Numéro CAS | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Numéro d'enregistrement REACH |
|---|-----------|------------|----------------|---|--|-------------------------------|
| Tribasic sodium phosphate dodecahydrate | - | 10101-89-0 | 5 - <10 | STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) | | 01-2119489800-32-XXXX |
| Chlorure de didécylidiméthylammonium | 230-525-2 | 7173-51-5 | 0.01 - <0.1 | Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) (M Factor Acute = 10) | | 01-2119945987-15-XXXX |
| 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] | 247-761-7 | 26530-20-1 | 0.0015 - <0.01 | Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam 1 (H318) Skin Sens. 1A | Skin Sens. 1A :: C>=0.0015% | - |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES
Remplace la version : 21-juin-2016

Date de révision 28-mai-2021
Numéro de révision 2

| | | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|--|
| | | | | (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) M Factor Acute =100 M Factor Chronic = 100 | | |
|--|--|--|--|---|--|--|

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|--|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |
| Contact oculaire | Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| Ingestion | Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. |
|------------------|--|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|---|
| Note au médecin | Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. |
|------------------------|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. |
|---------------------------------------|---|

| | |
|---|--------------------------------|
| Moyens d'extinction inappropriés | Aucune information disponible. |
|---|--------------------------------|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Dangers spécifiques dus au produit chimique | Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
|--|---|

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES
Remplace la version : 21-juin-2016

Date de révision 28-mai-2021
Numéro de révision 2

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Adhésif.

Utilisations identifiées

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES
Remplace la version : 21-juin-2016

Date de révision 28-mai-2021
Numéro de révision 2

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

| Concentration prévisible sans effet (PNEC) | |
|---|--|
| Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5) | |
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 1.1 µg/l |
| Eau de mer | 0.11 µg/l |
| Usine de traitement des eaux usées | 0.14 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 61.86 mg/kg de masse sèche |
| Sédiments marins | 6.186 mg/kg de masse sèche |
| Terrestre | 1.4 mg/kg de masse sèche |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.
Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide
Aspect Poudre
Couleur Blanc
Odeur Aucune information disponible
Seuil olfactif Aucune information disponible

| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
|--|--------------------------|---------------------|
| pH | . | |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | |
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | Aucune donnée disponible | |
| Taux d'évaporation | Aucune donnée disponible | |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES

Remplace la version : 21-juin-2016

Date de révision 28-mai-2021

Numéro de révision 2

| | |
|--|--------------------------|
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité | Soluble dans l'eau |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée disponible |
| Viscosité dynamique | 17000 - 23000 mPa s |
| Propriétés explosives | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|------------------------------------|--------------------------|
| Teneur en matière sèche (%) | 100 |
| Teneur en COV (%) | |
| Densité | Aucune donnée disponible |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| Réactivité | Aucune information disponible. |
|-------------------|--------------------------------|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|------------------|--------------------------------------|
| Stabilité | Stable dans les conditions normales. |
|------------------|--------------------------------------|

Données d'explosion

| | |
|---|-----------|
| Sensibilité aux impacts mécaniques | Aucun(e). |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Aucun(e). |

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|---|--|
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. |
|---|--|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| Conditions à éviter | Protéger de l'humidité. |
|----------------------------|-------------------------|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|-------------------------------|--|
| Matières incompatibles | Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies. |
|-------------------------------|--|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|--|---|
| Produits de décomposition dangereux | Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées. |
|--|---|

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES
Remplace la version : 21-juin-2016

Date de révision 28-mai-2021
Numéro de révision 2

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalation | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact oculaire | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact avec la peau | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une légère irritation cutanée. |
| Ingestion | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. |
|------------------|--|

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|----------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Tribasic sodium phosphate dodecahydrate 10101-89-0 | =7400 mg/kg (Rattus) | | |
| Chlorure de didécylidiméthylammonium 7173-51-5 | >300 mg/kg (Rattus) | >2000 mg/Kg (Rattus) | |
| 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] 26530-20-1 | =125 mg/kg (Rattus) | = 690 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|---|--|
| Corrosion/irritation cutanée | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut entraîner une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES
Remplace la version : 21-juin-2016

Date de révision 28-mai-2021
Numéro de révision 2

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--|--|---|------------------------------------|---|-----------|------------------------|
| Tribasic sodium phosphate dodecahydrate 10101-89-0 | CE50 (72h) >100 mg/L Algae (Desmodesmus subspicatus) | CL50 (96h) >100 mg/L (Oncorhynchus mykiss) | - | CE50 (48h) >100 mg/L (Daphnia magna) | | |
| Chlorure de didécyldiméthylammonium 7173-51-5 | - | LC50 (96h) =0.49 mg/L (Danio rerio) | - | EC50 (48h) =0.029 mg/L (Daphnia) | 10 | |
| 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] 26530-20-1 | EC50(72h) = 0.084 mg/L (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201) | LC50 (96h) = 0.036 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) | - | EC50 (48h) =0.42 mg/L (OECD 202) | 100 | 100 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|-----------------------|--------------------|--------|--------------------------|
| OCDE, essai n° 301B : | 28 jours | 67% | Facilement biodégradable |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES
Remplace la version : 21-juin-2016

Date de révision 28-mai-2021
Numéro de révision 2

| | | | |
|---|--|--|--|
| Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO ₂ (TG 301 B) | | | |
|---|--|--|--|

| 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] (26530-20-1) | | | |
|--|--------------------|---------------------|--------------------------|
| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
| OCDE, essai n° 309 : Minéralisation aérobie dans les eaux superficielles - Essai de simulation de la biodégradation | | Half-life 0.6-1.4 d | Facilement biodégradable |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage | Facteur de bioconcentration (BCF) |
|---|------------------------|-----------------------------------|
| Chlorure de didécylidiméthylammonium 7173-51-5 | -0.40 | - |
| 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] 26530-20-1 | 2.92 | - |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---|---------------------------------|
| Tribasic sodium phosphate dodecahydrate 10101-89-0 | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Chlorure de didécylidiméthylammonium 7173-51-5 | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] 26530-20-1 | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES
Remplace la version : 21-juin-2016

Date de révision 28-mai-2021
Numéro de révision 2

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

IMDG

| | |
|---|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Polluant marin | NP |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Sans objet |

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES
Remplace la version : 21-juin-2016

Date de révision 28-mai-2021
Numéro de révision 2

concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

| Nom chimique | Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro |
|-------------------------------------|---|
| Chlorure de didécyldiméthylammonium | I.1 |

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|--|--|
| Chlorure de didécyldiméthylammonium 7173-51-5 | RG 65, RG 66 |
| 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] 26530-20-1 | RG 5, RG 14, RG 15, RG 15bis, RG 20bis RG 2, RG 9, RG 14, RG 20, RG 34, RG 65 |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

| | |
|---------|---|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) |
| STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur plafond |
| * | Désignation « Peau » |
| SVHC | Substances très préoccupantes |
| PBT | Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) |
| vPvB | Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée |
| STOT SE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

QUELYD COLLE TOUS PAPIERS PEINTS DOSES
Remplace la version : 21-juin-2016

Date de révision 28-mai-2021
Numéro de révision 2

EWC Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 28-mai-2021

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 16.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité